



## Refus dossier titre de séjour

Par **dobby azerty**, le **01/07/2018 à 00:36**

Bonjour,

Désolée pour ce long texte, même si j'ai essayée d'être brève ...

Je suis arrivée en France à l'âge de 4 ans environ.

J'ai effectué toute ma scolarité sans interruption, jusqu'en Terminale L.

2 mois avant mes 18 ans, j'ai été en foyer pour mineur à cause de problèmes familiaux.

Dans ce foyer, on a caché mon DCEM, ce qui m'avait empêché à l'époque, d'effectuer mes démarches de Demande de Nationalité Française.

Une fois ce DCEM retrouvé (même pas une semaine avant mes 18 ans), j'ai supplié la préfecture dont je dépendais, de me donner un dossier, ils ont accepté.

La veille de mes 18 ans, le soir, le foyer me donne une lettre qu'ils ont reçu 1 jour plus tôt dans laquelle j'étais convoquée le jour même pour ma demande... Je n'ai donc pas pu être présente.

Après mes 18 ans, j'ai été dans un foyer sur paris, j'ai tenté de reprendre mes cours via correspondance (car avant cela, j'étais dans un lycée).

J'insiste sur mon état psychologique qui était assez fragile à ce moment, du jour au lendemain je me suis retrouvée seule.

1 an s'est écoulée pendant laquelle j'ai fais des tentatives de suicide et pendant laquelle j'étais très mal.

Après cela j'ai fugué, pendant quelques mois, je suis restée à la rue.

C'était une période assez difficile, pendant laquelle je me suis faite violée et agressée à plusieurs reprises.

Je suis allée ensuite chez des amis, chez qui je restais de temps à autres. J'ai repris contacte avec mes parents et suis retournée vivre avec eux.

J'ai été retiré un dossier de demande de titre de séjour mais ne l'ai pas complété car le conseiller que j'avais vu m'avait expliqué que si je ramenait mon certificat de regroupement familial, j'aurai le droit

au titre d'une durée de 10 ans (J'ai donc accepté et amené ce document)

J'ai en même temps, chercher à continuer mes études (lycée) et ai donc laissé de côté le dossier.

Le rétablissement psychologique a été long, et meme chez mes parents, j'étais dans un état de détresse.

Les choses se sont arrangées il y a un an.

J'ai, depuis, été en meilleure forme physique et psychologique.

Il y a 1 semaine, j'ai été à la préfecture pour une demande de titre de séjour.

Je n'ai actuellement que mon DCEM, qui est donc périmé depuis 2015.

On a refusé de me donner un dossier de titre de séjour justifié par le retard que j'ai accumulé. La conseillère m'a dit qu'il fallait que j'adresse une lettre au préfet en lui demandant l'autorisation de retirer un dossier afin de régulariser ma situation.

Je ne sais comment justifier ces dernières années, si ce n'est qu'étant donné mon état, étant donné les bâtons dans les roues que m'ont donné le foyer, je n'ai pu, penser à régulariser ma situation.

Je suis arrivée en France par regroupement familiale, toute ma famille est ici, je ne sais même pas parler " ma langue"...

Je ne sais que faire...

Comment le préfet pourrait accepter ? Que faut il lui dire exactement ? Y a t il quelque chose dans mon parcours que je peux mettre en évidence ?

Comment mettre toutes les chances de mon côté afin que le préfet me "gracie" ?

Merci à vous

Par **youris**, le **01/07/2018** à **20:28**

bonjour,

au vu de votre dossier pour le moins complexe, vous pouvez faire appel à une association d'aide aux étrangers ou à un avocat spécialisé en droit des étrangers, car le règlement de votre situation dépasse le cadre d'un forum de conseil juridique.

salutations